

Information intendance et bourses

Pièces à fournir le jour de l'inscription à l'intendance

- Pour les élèves boursiers (pré-bac) : la notification de bourses
- Pour les élèves **semi-pensionnaires et non boursiers** : un règlement de 76,20 € (soit 20 repas) sera exigé pour la création de la carte de restauration pour la rentrée. Le règlement pourra se faire par CB, chèque, espèces, virement bancaire ou prélèvement automatique au bureau de l'intendance.
- Pour tous les élèves : un relevé d'identité bancaire.

Informations sur la restauration et l'internat

Moyens de règlement disponibles : carte bancaire, borne kiosk dans le hall de l'intendance, chèque bancaire, espèces, virement bancaire ou prélèvement automatique, paiement en ligne (accès par le site du lycée). Le paiement en ligne n'est pas possible pour la première inscription. Le règlement par échelonnement est possible mais uniquement avec la procédure de prélèvement automatique.

L'accès au restaurant est géré par un système électronique (distributeurs de plateaux) lié à la possession d'une carte à code barre. Elle est attribuée à tout élève interne ou demi-pensionnaire. Les élèves doivent impérativement **réserver leur repas** au plus tard le jour même avant 10h.

Les élèves doivent toujours se présenter à l'entrée du restaurant scolaire **munis de leur carte**. En cas d'oubli l'élève devra présenter un ticket de remplacement (obtenu avec la borne « kiosk » située dans le hall de l'intendance).

Pour les demi-pensionnaires : la carte doit toujours avoir un crédit suffisant. Pour la réapprovisionnement tous les moyens de paiement disponibles sont décrits plus haut.

Toute carte perdue ou abîmée sera remplacée par les services d'Intendance moyennant 6 € (coût à compter du 1er Janvier 2015).

Les tarifs sont fixés par le Conseil régional et **peuvent changer** au 1^{er} janvier de chaque année.

TARIF POUR LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES : 3,81 € le repas

TARIFS DE L'INTERNAT

PERIODE	INTERNAT C.P.G.E. 6 jours (*)	INTERNAT C.P.G.E. 7 jours (**)	INTERNAT 2 ^{nde} à Terminale
SEPTEMBRE/DECEMBRE 2018	728,20 €	1041 €	610,00 €
TOTAL ANNUEL 2018 (pour info)	1639,20 €	2342,00 €	1372,00 €

(*)Ce tarif donne accès à l'internat du dimanche soir (sans repas) au samedi matin (petit déjeuner).

(**) Ce tarif donne accès à l'internat 7 soirs par semaine, aux deux repas du samedi et aux deux du dimanche. Ces repas du week-end sont assurés par l'association Habitat des jeunes en Albigeois (à 2 minutes à pied du lycée). Ils doivent être réservés le jeudi précédent. L'internat peut être fermé lors des week-end de 3 jours et plus.

informations sur le fonds social lycéen : le fonds social et l'aide à la restauration et à l'internat sont destinés à apporter une aide aux familles en difficulté financière (repas, internat, matériel scolaire, transports...). Le formulaire de demande, confidentiel, est disponible au secrétariat de direction ou auprès de l'assistante sociale du lycée.

Bourses de lycée: voir l'onglet « tout savoir sur les bourses »